

Référence	ATTESTATION DE CONFORMITÉ A LA NORME NF S 61-939-1 A.P.S. à usage unique (bouteille de CO ₂)	FICHE n°
-		ATTEST05
		indice F

Référence : Norme Française NF S 61-939-1

Nous attestons par la présente que les bouteilles de dioxyde de carbone en tant que source de sécurité des A.P.S. à usage unique que nous commercialisons sont conformes à la norme **NF S 61-939-1**, à savoir :

- Un corps en acier résistant à 1,8 fois la pression d'épreuve,
- Un pas de vis de 15/125 pour les bouteilles du type 50°C ,
- Un pas de vis de 21.7/1.814 pour les bouteilles du type 68°C à 183°C,
- Un opercule présentant un marquage permettant d'identifier le constructeur,
- Un opercule cédant à une pression comprise entre 350 et 450 bars,
- Un coefficient de remplissage adapté à la température d'utilisation,
- Une identification conforme au paragraphe 7 de la norme.

Elles sont également conformes à la directive européenne 2010/35/CE concernant les équipements sous pression transportables et à ce titre portent la marque « π » .

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.



Le Responsable Qualité.